

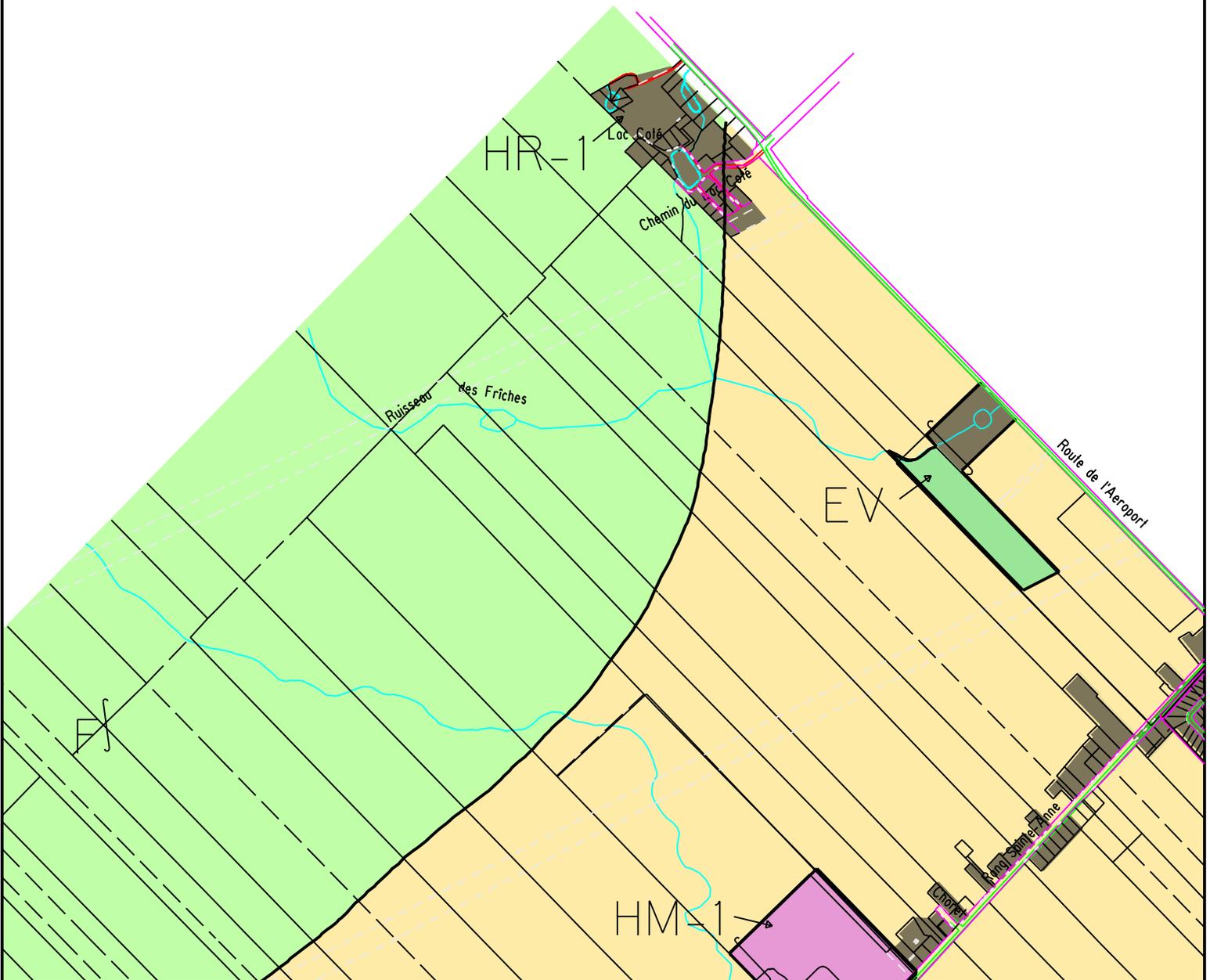
EV .. espace vert

F .. aire forestière

A .. aire agricole

HR .. hameau résidentiel

HM .. hameau mixte



RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
EXTRAIT DU FEUILLET 9 DE L' ANNEXE "K"
LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A11
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur
Service de l'aménagement du territoire